



LE JARDIN D'EPICURE

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

06 79 28 19 02 / 06 24 33 58 09

amaplejardindepicure@gmail.com

<http://amaplejardindepicure.e-monsite.com>



Les contractants :

Le présent contrat est passé entre :

Lilian ESTIENNE

Paysan en AMAP en agriculture biologique (Certification ECOCERT)

Demeurant à **ST ANDIOL** désigné le producteur d'une part, et l'adhérent(e) de l'AMAP Le jardin d'Epicure désigné(e) l'AMAPien(ne) d'autre part.

Nom / Prénom :

Adresse :

Mobile :

Email :

L'AMAPien(ne) s'engage à venir composer son panier (ou à le faire récupérer par une personne de son choix), à participer à la vie de l'Association au moins 3 fois (aide à la distribution, aide sur l'exploitation). Le panier non récupéré sera redistribué et non remboursé, sauf cas exceptionnels. En cas d'absence, possibilité de report de panier avec une semaine de préavis.

CONTRAT PANIER 17 € - SAISON 35

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026 au MERCREDI 26 AVRIL 2027

Les parties s'engagent mutuellement, durant la période mentionnée ci-dessous, dans le cadre de la distribution d'un panier de légumes.

Cet engagement répond à la charte des AMAP qui mentionne, entre autres, que :

- L'AMAPien(ne) paie d'avance la production de légumes au producteur,
- L'AMAPien(ne) accepte les aléas de la production et doit comprendre que les paramètres du panier varient,
- L'AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP ainsi que les statuts de l'Association et à adhérer au réseau les AMAP de Provence,
- Le producteur s'engage à fournir un panier de légumes (issus de l'agriculture biologique) qui pèsera de **4 à 6 kg** en moyenne sur l'année. Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, suivant ses disponibilités, à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapien(ne)s sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.
- Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'amapien(ne) est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.

La distribution a lieu chaque MERCREDI de 17h00 à 18h30 à la Salle du Lavoir Rassuen 13800 Istres

4 PANIERS D'ESSAI

	4 paniers du au.....	17 € x 4 = 68 €	Chèque n° :
	1 panier par quinzaine du au	17 € x 4 = 68 €	

SAISON COMPLETE du MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026 au MERCREDI 28 AVRIL 2027

	1 panier semaine : 24 paniers	17 € x 24 = 408 €	6 chèques de 68 €
	1 panier par quinzaine : 12 paniers	17 € x 12 = 204 €	6 chèques de 34 €

EN COURS DE SAISON

	1 panier semaine du au.....	 x 17 € =€	chèques de€
	1 panier par quinzaine du au.....	 x 17 € =€	chèques de€

Chèques à l'ordre de : Lilian Estienne

Chèque 1 n° :	Montant :	Chèque 4 n° :	Montant :
Chèque 2 n° :	Montant :	Chèque 5 n° :	Montant :
Chèque 3 n° :	Montant :	Chèque 6 n° :	Montant :

BANQUE :

ADHESION :

Pour tous adhérents la cotisation annuelle 2027 de 13.00 € est à l'ordre des : AMAP DE PROVENCE

Chèque n° :

Istres, le

Signature Amapien(ne)

Signature Mr Estienne